Niveau(x) d'enseignement: 6
Centre d'intérêt: 120

Numéro EDUQ : 9570620

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

L'avenir de l'enseignement collégial : mémoire déposé à la Commission parlementaire de l'éducation / Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. -- [Montréal] : La Fédération, 1992.
43, 7 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Résumé à la fin du v. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Formation fondamentale * Articulation de programmes * Evaluation de programmes * Rôle du collège * Recherche * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement) * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Après avoir présenté un bilan de l'enseignement collégial, dans ses aspects tant positifs que négatifs, 25 ans après le Rapport Parent, la Fédération s'interroge sur l'arrimage existant entre les niveaux collégial et universitaire. Elle aborde finalement l'évaluation des programmes et des enseignements ainsi que la mission des cégeps et la recherche au collégial. Rappel des recommandations: p. 41-43.

95-70620

Reçu le OCT - 9 1992

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

0.27M

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE

38M

Reçu le
28 JUIN
Rép:.....

L'avenir de l'enseignement collégial

Mémoire déposé à la
Commission parlementaire de l'éducation

octobre 1992

M 83

71-3121
703691

Table des matières

Présentation de la FQPPU	7
Introduction	9
1- Le bilan du collégial. 25 ans après le Rapport Parent	12
2- Suite du bilan. des constats qui dérangent	20
3- L'arrimage à l'université: le secteur préuniversitaire	30
4- L'évaluation des programmes et des enseignements	35
5- La mission des cégeps et la recherche au collégial	37
Conclusion	40
Liste des recommandations	41

Comme c'est la même vertu qui, dans notre système, fait le bon citoyen, le bon magistrat et l'honnête homme, (...) le législateur doit s'étudier principalement à former d'honnêtes gens, chercher par quels exercices il rendra tels les citoyens et surtout bien connaître quel est le point capital de la vie heureuse.

Aristote, La politique, livre II, chapitre 6.

Présentation de la FQPPU

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, fondée en 1991, regroupe 17 syndicats et associations de professeures et professeurs d'université[1] et représente plus de 7000 professeures et professeurs, bibliothécaires, chercheures et chercheurs.

La FQPPU comme organisme syndical prend à coeur les problèmes de la société québécoise[2]. Nous considérons de première importance de participer aux débats sur l'enseignement collégial parce que nous ne pouvons nous intéresser sérieusement aux universités sans tenir compte de l'ensemble de l'enseignement supérieur et, également, de tous les niveaux du système d'éducation québécois. De plus, nos étudiantes et

---

1 Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de Sherbrooke (AIPSA)
Association des professeur-e-s de Bishop's University (APBU)
Association des professeurs et des professeures de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (APPFMUS)
Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier (APIAF)
Concordia University Faculty Association (CUFA)
McGill Association Of University Teachers (MAUT)
Syndicat des employés-es de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (SEUQAT)
Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM)
Syndicat des professeurs de l'Institut national de la recherche scientifique (SPINRS)
Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université (SPPTU)
Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Rimouski (SPPUQAR)
Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS)
Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL)
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ)
Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPUQAC)
Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Hull (SPUQAH)
Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SPUQTR)

2 Ce mémoire a été adopté le 25 septembre 1992 par le Conseil fédéral de la FQPPU. Le comité des affaires universitaires (CAU) en a été l'artisan ainsi que monsieur Michel M. Campbell, président de la Fédération. Le CAU est composé de mesdames Andrée Lajoie et Rose-Marie Lèbe et de messieurs Paul Langlois, président du comité, Bernard Charles, Antonio Costanzo, Michel Pagé et Gleider Hernandez. Enfin, monsieur Pierre Jalbert, agent d'information de la FQPPU, a réalisé ce mémoire.

étudiants proviennent pour la plupart des cégeps. Enfin, les professeures et professeurs des collèges ont presque tous une formation universitaire, ce qui fait porter sur nos épaules une part de responsabilités, en ce qui concerne les aspects tant positifs que négatifs de l'enseignement collégial.

Introduction

En mars 1992, lors du débat sur le discours inaugural de la session parlementaire, madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, annonçait qu'après 25 ans, il était temps de réactualiser les consensus qui constituent le fondement de notre enseignement collégial. Elle affirmait qu'elle mettait tout sur la table et, qu'à cette fin, elle demandait à la Commission parlementaire de l'éducation de se pencher sur la question.

La FQPPU reconnaît l'opportunité de procéder à un bilan de l'enseignement collégial 25 ans après sa création. Par contre, l'exercice envisagé nous apparaît difficile considérant que les problèmes que l'on rencontre au niveau de l'enseignement collégial ne trouvent pas tous leurs sources dans les cégeps eux-mêmes et que, d'autre part, ces problèmes se répercutent aussi sur les universités. En outre, nous aurions souhaité que la ministre fasse part de ses intentions via un énoncé de politique afin que nous puissions nous prononcer sur un projet concret plutôt que sur des conjectures et des rumeurs.

La Commission parlementaire de l'éducation sur le collégial ne doit surtout pas servir à cautionner le Conseil du trésor qui, visiblement, ne cherche qu'à réduire les dépenses de l'État sans toujours tenir compte des priorités d'ordre sociétal qui s'imposent au Québec. On ne peut risquer, au niveau collégial, soit par des coupures en éducation, soit par l'imposition de droits de scolarité, de réduire l'accès à l'éducation, outil et fleuron de notre développement passé, gage de notre développement futur! Pourtant,

le gouvernement annonçait dans son dernier budget, soit peu de temps après la décision de tenir la commission parlementaire sur le collégial, qu'il réduisait de 24 millions de dollars les budgets de ce niveau d'enseignement (16 millions dans les collèges publics et 8 dans les collèges privés)[3]. Et ce, alors que le Conseil des collèges publiait L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation[4], rapport dans lequel le Conseil exhorte le gouvernement à accorder des fonds supplémentaires aux collèges afin qu'ils puissent remplir adéquatement leur mission. Ces coupures font que l'on s'interroge sur la volonté réelle du gouvernement de rénover l'enseignement collégial alors que les collèges, tout comme les universités, ont un si grand besoin de ressources nouvelles pour continuer à apporter leur contribution en regard des défis actuels et futurs de la société québécoise.

Nous comptons bien expliquer pourquoi il est souhaitable de conserver le niveau d'enseignement collégial. D'entrée de jeu, nous refusons de nous engager dans un débat de structures qui remettrait en question l'existence même des cégeps. C'est à un débat de société sur l'éducation auquel nous désirons participer parce que réformer radicalement les structures du collégial nous apparaît dans le cas présent aléatoire dans ses résultats et inutilement coûteux. Par contre, l'importance de l'éducation pour le développement social et économique

---

3 Lise Bissonnette, *Ni rime ni raison*, Le Devoir, 8 juin 1992.

4 Conseil des collèges, L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Gouvernement du Québec, 1992.

du Québec est aujourd'hui largement reconnue et il apparaît primordial de mettre à jour un système qui, jusqu'ici, nous a quand même bien servis.

La rumeur voulant que le collégial dans sa structure générale et professionnelle soit réformé en confiant le secteur préuniversitaire aux universités et le secteur professionnel à des instituts qui deviendraient les nouveaux collèges professionnels, nous apparaît annoncer un projet peu pertinent en regard de la réalité québécoise. Il en est de même d'une autre rumeur voulant que le niveau d'enseignement collégial soit aboli au profit d'un allongement des études secondaires et universitaires. Pour se convaincre de la non-pertinence de ces hypothèses, on n'a qu'à penser aux conséquences de la mise en place de tels projets sur l'accessibilité aux études supérieures et sur la cohérence des études.

Dans la première hypothèse, les élèves des régions qui voudraient poursuivre des études supérieures, devraient souvent, dès la fin du secondaire, quitter leurs villes et villages pour aller s'établir dans un centre universitaire. Plusieurs y penseraient à deux fois. D'autre part, les établissements qui abritaient les anciens collèges, sous leur forme actuelle, verraient leur population étudiante diminuer radicalement. Les coûts économiques seraient beaucoup trop considérables, aussi bien en ce qui concerne les bâtisses que les équipements.

Selon la deuxième hypothèse, la dernière année du secondaire se ferait en dehors des écoles secondaires et la première année universitaire en dehors des universités. Cela permettrait une meilleure utilisation des bâtiments actuels dévolus au collégial, certes, mais cette voie est tout aussi inacceptable que la précédente parce qu'elle consisterait à mettre

ensemble des élèves du niveau secondaire et des étudiantes et étudiants du niveau universitaire...

Dans les pages qui suivent nous présentons d'abord un bilan de l'enseignement collégial, dans ses aspects tant positifs que négatifs. Nous nous interrogerons ensuite sur l'arrimage existant entre les niveaux collégial et universitaire. Enfin, il sera question de l'évaluation au collégial et de la place de la recherche à ce niveau d'enseignement.

1- Le bilan du collégial, 25 ans après le Rapport Parent

La Commission Parent[5] fut l'aboutissement d'un débat social important qui débuta avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les principales questions soulevées dans ce débat portaient sur le curriculum et la place que devait y trouver la culture humaniste et scientifique, la nécessité de hausser le niveau de scolarisation des Québécois, le décloisonnement des types de formation et l'établissement d'une continuité entre les niveaux d'enseignement afin d'abolir les formations débouchant sur un cul-de-sac. Enfin, la place de l'État dans le renouveau de l'enseignement était un enjeu de taille. Il apparut que seul l'État pouvait réellement répondre aux impératifs de la conjoncture devant l'ampleur des priorités en éducation qui s'imposaient à la société québécoise.

Le Rapport Parent a établi cinq postulats sur lesquels il a fondé ses analyses et recommandations. Il s'agit 1) du droit à l'éducation pour toute

---

5 Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Gouvernement du Québec, 1964.

personne, 2) de la portée sociale de l'éducation, 3) de la culture comme univers polyvalent, 4) de l'éducation de toute la personne et, 5) de l'éducateur comme pédagogue cultivé. Dans la ligne de ces postulats, les commissaires firent des choix pragmatiques sur le type de système d'éducation que nous avons maintenant. Aussi affirmèrent-ils, premièrement, que le système d'éducation devait être public et accessible, deuxièmement, qu'il devait fournir une spécialisation enracinée dans une solide formation générale et, troisièmement, qu'il devait être fondé sur une pédagogie active mise en oeuvre par des maîtres bien formés.

La hausse importante de scolarisation des Québécoises et des Québécois est sûrement, de tous les résultats attendus de la réforme de l'éducation au Québec au cours de la Révolution tranquille, celui dont on peut être le plus fier. Cette hausse de scolarisation n'a été possible que par une ouverture très large des portes des établissements de l'éducation aux jeunes et aux moins jeunes.

Au niveau collégial, l'accès aux études s'est réellement accru et ne peut être imputé à une simple croissance démographique. La Commission Parent prévoyait que 45% d'une génération allait accéder à l'enseignement collégial. Cet objectif a été largement dépassé. Le taux d'accès à temps plein au collégial est passé de 39% en 1972, à 46% en 1981 et à 62% en 1990. Le nombre de cégépiennes et cégépiens est passé de 35 658 pour l'année académique 1968-1969 à 126 015 pour l'année 1990-1991[6]. D'ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation, dans son rapport annuel de

---

6 Louise Corriveau, Les Cégeps, question d'avenir,Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, page 13.

1987-1988, affirmait que 57,5% d'une cohorte d'élèves accédaient à des études collégiales à la fin de leurs études secondaires[7]. Pour l'année 1976, il estimait l'accès au collégial à environ 25% d'une génération prise à l'entrée au secondaire, alors que dix ans plus tard, c'est 25% d'une génération prise à l'entrée au secondaire qui se rendait au palier universitaire! C'est la démonstration que le collégial a contribué à développer chez les jeunes un intérêt accru pour les études universitaires.

Cette progression de l'accès aux études supérieures a été encore plus grande pour les femmes que pour les hommes. Pour l'année académique 1989-1990, 70 026 des 128 962 personnes qui détenaient le statut d'étudiant ordinaire étaient des femmes, c'est-à-dire 54,3% des cégépiennes et cégépiens. Pour la même année académique, le taux d'accès à temps plein des femmes fut de 71,5% alors que le taux d'accès des hommes a été de 52,4%[8]. En ce qui concerne la diplomation, plus de femmes que d'hommes obtiennent un DEC (diplôme d'études collégiales). Dans le secteur préuniversitaire, 73% des femmes et 69% des hommes inscrits ont été diplômés. Au secteur professionnel, ces proportions sont respectivement de 65% et de 58%[9].

---

7 Conseil supérieur de l'éducation, Le Rapport Parent vingt-cinq ans après, rapport annuel de 1987-1988, Gouvernement du Québec, 1988, page 46.

8 Louise Corriveau, Les Cégeps, question d'avenir,Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, page 15.

9 Conseil supérieur de l'éducation, Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités, des enseignements à tirer, Gouvernement du Québec, 1992, page 44.

Il est certain que l'on ne peut imputer à la seule création des cégeps, suite aux réformes de la Révolution tranquille, l'augmentation importante de la scolarisation des femmes. Par contre, il semble que la création des cégeps ait facilité cet accès dans la mesure où les obstacles antérieurs à la réforme de l'éducation ont été abolis et, surtout, parce que les cégeps ont contribué de manière importante à changer les mentalités concernant le rôle des femmes dans la société, au travail et dans la famille. La plus belle manifestation de ce changement de mentalité réside dans le fait que la division sexuelle des secteurs d'études est de moins en moins marquée, même si elle subsiste encore partiellement.

On peut donc conclure que les objectifs quantitatifs proposés par le Rapport Parent ont été atteints: notre système d'éducation, notamment au collégial, est largement public et accessible. D'ailleurs, ces résultats montrent bien que l'éducation devient de plus en plus un droit pour toute personne. Cependant, il est nécessaire de relativiser ici la réalisation d'objectifs définis il y a déjà près de 30 ans. Il n'est pas question de renier les réalisations passées mais plutôt de préciser que la société moderne appelle un renouvellement des objectifs. Le diplôme collégial devient de plus en plus nécessaire aujourd'hui et, en ce sens, la démocratisation de l'enseignement reste un objectif à poursuivre en tenant compte des nouvelles catégories de cégépiennes et de cégépiens et des exigences toujours plus élevées de la société. Rappelons que le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle estime qu'il y a *«une insuffisance actuelle et prévisible de main-d'oeuvre compétente, en particulier pour les professions d'ingénieurs et de technologues, particulièrement dans les disciplines de la chimie*

industrielle, l'électronique, la mécanique, les contrôles de qualité, l'aérospatiale et l'informatique. Des pénuries sévissent également dans certaines professions des sciences de la santé (...). Plusieurs régions du Québec font face à des pénuries de personnes spécialisées pour occuper les emplois d'administrateurs, d'agent de gestion, de directeurs financiers et de conseillers en planification financière [10].»

Pour la FQPPU, l'éducation est un droit pour tous, ce qui signifie que l'on doit donner libre accès aux niveaux d'enseignement correspondant aux aptitudes et talents des étudiantes et étudiants. L'éducation, comme l'affirmait la Commission Parent, est un service essentiel et ne doit pas être entravée par des barrières physiques, la distance, l'absence d'établissement, les contraintes financières ou des obstacles culturels dus à la langue, à la religion ou à la classe sociale. Aussi, l'État a-t-il l'obligation de faire en sorte que chaque citoyen puisse y avoir accès.

En conséquence, pour maintenir l'accessibilité, d'une part, la présence des cégeps en région est une nécessité. D'autre part, il ne doit pas y avoir d'imposition de droits de scolarité au collégial car cette mesure irait à l'encontre du droit universel à l'éducation. Il faut également souligner que même si l'accès s'est largement amélioré, les catégories de cégépiennes et de cégépiens se sont diversifiées et les adultes revendiquent maintenant un accès égal à celui des jeunes au collégial. De ce point de vue, il y a des ajustements majeurs à réaliser pour permettre à tous de bénéficier d'une

---

10 Ministère de la Main-d'oeuvre de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Partenaires pour un Québec compétent et compétitif, Énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre, Gouvernement du Québec, 1991,page 18.

éducation supérieure et d'une formation culturelle et pratique continue. Il y a là un enjeu d'avenir pour l'enseignement collégial et pour la société québécoise.

En plus d'assurer une accessibilité accrue à l'enseignement supérieur, la création des cégeps a aussi un impact positif sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens des différentes régions du Québec. La vie culturelle des régions bénéficie de la présence des institutions et des professeures et professeurs qui y oeuvrent. En outre, les collèges en région sont des pôles de développement qui forment des ressources humaines pour l'industrie locale. Souvent, les cégeps en région se spécialisent dans des activités d'enseignement professionnel qui correspondent aux caractéristiques du développement industriel et économique propre à leur région. Aussi, la présence des cégeps dans les régions est un apport capital au développement régional sur tous les plans: social, culturel et économique. Cet état de fait empêche l'exode des populations vers les grands centres.

Les qualités de pédagogues et de spécialistes dans leur champ d'études des professeures et professeurs de cégeps sont reconnues. Ils disposent pour la quasi-totalité d'un diplôme universitaire et, souvent, ce diplôme est de deuxième ou de troisième cycles. En fait, pour l'année académique 1985-1986, en ce qui regarde les hommes,17,2% des professeurs avaient atteint 16 ans de scolarité, 16,6% 17 ans de scolarité, 22,5% 18 ans de scolarité, 36,6% 19 ans de scolarité et 5,3% 20 ans de scolarité. En ce qui regarde les femmes, 25,5% des professeures avaient atteint 16 ans de scolarité, 26,6% 17 ans de scolarité, 22,6% 18 ans de

scolarité, 22.6% 19 ans de scolarité et 2.7% 20 ans de scolarité[11]. Aussi, peut-on en conclure que les professeures et professeurs de cégeps sont des pédagogues cultivés qui détiennent une culture générale avec une formation plus poussée dans une discipline particulière. Quant à leur formation pédagogique, les professeures et professeurs ne sont pas tenus d'avoir un diplôme officiel, même si nombre d'entre eux suivent des programmes de perfectionnement pédagogique, dont, notamment PERFORMA qui est largement reconnu par sa qualité. Enfin, il ne faudrait pas oublier que la majorité des professeures et professeurs de cégeps enseignent depuis de nombreuses années et qu'ils ont acquis une grande expérience sur le terrain.

Comme le souligne le Rapport Parent, la FQPPU croit que l'éducation au collégial doit répondre aux besoins de la société et, en conséquence, assumer une responsabilité sociale. Dans un premier temps, il s'agit de faire prendre conscience à l'étudiant de son caractère et de son rôle de citoyen. Ainsi, le cégep doit notamment enseigner à chacun le respect de toute personne et de ses convictions, l'attachement à l'idéal démocratique, le dévouement au bien commun et le sens critique. De plus, doit-il contribuer à la formation de l'être humain aux points de vue intellectuel, moral, social, physique, artistique et scientifique. Il vise le développement intégral de la personne. Enfin, les cégeps doivent offrir à chacun l'enseignement professionnel ou préuniversitaire qui convient à ses aptitudes et à ses ambitions. Le système doit donc tenir compte des

---

11 Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, Accès à l'égalité, Confédération des syndicats nationaux, 1988, page 12.

caractéristiques du marché du travail et former une main-d'oeuvre socialement utile ou apte à poursuivre des études universitaires suivant le choix de l'étudiant. Sur ces points, la FQPPU considère que les cégeps ont fait du bon travail, même si l'on dénote, au plan de la formation générale, des lacunes que l'on ne peut passer sous silence et sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Nous luttons pour un monde plus juste et voué à l'épanouissement individuel et collectif: liberté, égalité et fraternité sont des valeurs contemporaines qui méritent d'être défendues. La FQPPU considère comme un choix de société le maintien de l'accessibilité à l'éducation collégiale dans le respect de la qualité. Il faut donc maintenir la gratuité car les contraintes socio-économiques ne doivent pas limiter l'accès au collégial. C'est également une originalité heureuse du Québec que d'avoir créé un lieu d'enseignement qui réunit à la fois les secteurs professionnel et préuniversitaire. Les collèges décernent des diplômes terminaux tout en offrant une formation qui permet la continuation d'études à l'université et ce, tant pour les cégépiennes et cégépiens du préuniversitaire que du professionnel. En fait, les cégeps dispensent un enseignement diversifié, général et spécialisé, qui symbolise en soi la démocratisation de l'enseignement. Ils n'ont rien d'élitistes contrairement aux institutions qu'ils ont remplacées. Ils sont l'un des symboles de la communauté québécoise marquée par le pluralisme, le modernisme, l'ouverture sur le monde et l'attachement aux valeurs démocratiques.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance du rôle que les professeures et professeurs de cégeps ont joué dans l'accomplissement des

différents objectifs énoncés par la Commission Parent et nous ne le disons pas uniquement au nom de la solidarité syndicale. Nous l'affirmons parce qu'en soi les cégeps sont un acquis social important qui favorise la démocratisation de l'éducation au Québec, parce que les professeures et professeurs du collégial sont les artisans de cet élargissement de l'accès à l'éducation et, enfin, parce qu'ils présentent un haut degré de qualification et ont acquis une expérience approfondie de l'enseignement.

Première recommandation
La FQPPU recommande le maintien du réseau d'enseignement collégial et son développement selon les besoins de la société québécoise.

Deuxième recommandation
La FQPPU recommande que la démocratisation de l'enseignement demeure un objectif à poursuivre en tenant compte des nouvelles catégories de cégépiennes et de cégépiens et des exigences de plus en plus élevées de la société. En conséquence, il faut favoriser le libre accès au collégial en maintenant la gratuité scolaire et les autres mesures qui permettent de limiter les effets des contraintes socio-économiques.

2- Suite du bilan: des constats qui dérangent

On doit se réjouir que les cégeps aient passé le cap du quart de siècle. Cependant, la célébration ne doit pas nous faire perdre le sens critique. Les cégeps sont des institutions trop importantes pour ne pas souligner les améliorations possibles. Ces problèmes sont de plusieurs ordres. Certains relèvent de la nature même de l'enseignement collégial, de sa place intermédiaire dans notre système d'éducation et des différentes voies

vers lesquelles il mène. En fait, ses objectifs sont confus, la révision des programmes est trop lente et la formation générale y apparaît insuffisante et, parfois, inadéquate. Ces problèmes nous obligent à nous questionner sur la finalité de l'enseignement collégial.

D'autres sont plutôt de l'ordre des résultats et font référence à des constats troublants. Par exemple, le décrochage scolaire est à un niveau élevé même s'il faut en relativiser la portée et la gravité. L'allongement des études dépasse largement les normes admises et se traduit par un gaspillage de ressources dont on a tant besoin. Enfin, le secteur technique est dévalorisé alors qu'il est une des voies d'avenir pour les jeunes et pour assurer le développement du Québec.

Les objectifs de l'enseignement collégial sont toujours apparus confus. Ils visent à offrir une formation générale et spécialisée menant, soit au marché du travail, soit à l'université. Ils furent définis, soit en fonction du caractère intermédiaire de la situation de l'enseignement collégial entre le secondaire et l'université, ce qui ne nous informe pas sur sa spécificité, soit selon sa structure, à savoir son caractère dual qui est professionnel et préuniversitaire. Ces objectifs se dessinent selon les secteurs d'enseignement et les programmes. Ce particularisme des objectifs n'est pas étranger à la confusion qui les entoure. Par contre, il est approprié que le collégial ait plusieurs objectifs puisqu'il est voué à remplir plusieurs fonctions. Il faut toutefois qu'il y ait un dénominateur commun à cette mosaïque de finalités.

Nous considérons, et sur ce point nous ne prétendons à aucune originalité, que l'enseignement collégial devrait principalement se

caractériser par l'acquisition, par l'ensemble des cégépiennes et cégépiens, d'une formation fondamentale[12] ainsi que d'une formation générale, quelle que soit l'orientation choisie. Le coeur de l'enseignement collégial réside dans ces éléments de formation. L'enseignement collégial ne doit pas être une gare de triage pour les cégépiennes et cégépiens et, surtout pas, un lieu où les universités imposent des préalables, même si c'est malheureusement le cas actuellement. L'originalité et la spécificité de l'enseignement collégial doivent se refléter par l'acquisition chez les cégépiennes et cégépiens de formations qui leur permettent de développer leur habileté au travail intellectuel et de partager une culture commune qui assurent leur polyvalence dans un monde en changement, que ce soit pour leur épanouissement personnel ou pour leur adaptation harmonieuse au marché du travail.

Au plan de la formation fondamentale, à la fin de leurs études collégiales, il apparaît que les cégépiennes et cégépiens arrivent difficilement à démontrer une habileté intellectuelle suffisante en ce qui a

---

12 Selon le Conseil des collèges, la formation fondamentale est constituée de neuf éléments qui sont: 1) les capacités intellectuelles (la capacité d'analyse, de pensée logique, d'objectivité, de raisonnement, de synthèse; plus finement: la capacité d'observer, de rassembler, de comparer, d'ordonner, de classer, de recomposer, de résumer, de déduire; la capacité de résoudre des problèmes; la capacité de critique rationnelle, de jugement); 2) la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée; 3) les méthodes de travail intellectuel; 4) l'autonomie, notamment la capacité de prendre en charge son propre développement, sa formation; 5) la capacité et l'habitude de réfléchir sur les questions morales et éthiques; 6) l'ouverture au monde et à la diversité des cultures; 7) la conscience des grands problèmes et des défis de notre temps; 8) la conscience de la dimension historique de l'expérience humaine; 9) la capacité et l'habitude de faire des retours sur les apprentissages réalisés, d'intégrer divers éléments et d'établir des liens entre eux. L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Gouvernement du Québec, 1992, pages 85 à 87.

trait à la capacité de raisonner, d'analyser, d'être objectif, de synthétiser, d'élaborer une argumentation logique et structurée, de juger, de résoudre des problèmes, etc. En fait, les diplômés de l'enseignement collégial devraient avoir développé suffisamment d'autonomie intellectuelle pour participer à la vie en société tout en jetant un regard critique sur cette dernière. Les méthodes de travail intellectuel sont en définitive insuffisamment intégrées. Il faut dire que ces lacunes ne sont pas irrémédiables. L'enseignement collégial est tout à fait en mesure de relever le défi d'une formation fondamentale apte à faire prendre conscience aux cégépiennes et cégépiens des limites de leurs connaissances.

En ce qui a trait à la formation générale, nous déplorons des carences importantes concernant particulièrement la qualité du français et l'étendue des connaissances générales. De l'aveu même de professeures et professeurs de cégeps, une des causes serait la piètre qualité des cours complémentaires. Par contre, la formation en éducation physique semble adéquate. Il faut s'assurer que la philosophie parvienne à dispenser des enseignements suffisamment diversifiés pour parfaire une culture générale. Notre société est de plus en plus complexe et nécessite, afin de donner à ses jeunes le sens de la communauté et une identité, une culture partagée et plus étendue que ce qu'offre la philosophie. Il suffirait peut-être de réaménager le bloc des cours obligatoires pour abolir les cours complémentaires afin d'offrir d'autres cours qui combleraient les lacunes identifiées. N'oublions pas que la culture est un univers polyvalent. Elle est multiforme et recouvre des «cultures» humaniste, scientifique et technique, voire même la culture de masse. La Commission Parent

considérait comme essentiel de mettre les étudiantes et étudiants en contact avec la culture dans ses composantes afin de faire prendre conscience de sa polyvalence et de son relativisme. Elle considérait également que l'enseignement supérieur devait fournir une spécialisation enracinée dans une solide formation générale, ce que le collégial n'a pas réussi complètement à faire. Il est encore temps de corriger le tir!

Un autre problème du collégial réside dans son incapacité à se renouveler rapidement en fonction des besoins nouveaux. La révision des programmes d'études a été le théâtre de sagas qui n'ont pas redoré le blason du collégial. Quand on pense qu'il a fallu près de 13 ans pour réviser le programme de sciences humaines, il y a de quoi s'étonner! Et c'est du même ordre pour le programme des sciences de la nature qui, depuis 12 ans, est en voie de révision.

Au plan des résultats, il y a des constats qui dérangent et qui exigent de parer aux problèmes qu'ils présentent. Le décrochage scolaire est sûrement l'un d'entre eux, même s'il faut mettre des bémols sur ses conséquences à ce niveau d'enseignement. Au collégial, selon le Conseil supérieur de l'éducation, seulement 60,4 % des cégépiennes et cégépiens de la cohorte de 1980, en date de septembre 1987, ont obtenu leur DEC[13]. Nous pouvons présumer que cette tendance s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui puisque les chiffres pour la cohorte de 1983 vont dans le même sens. Les coûts sociaux et économiques du décrochage sont

---

13 Conseil supérieur de l'éducation, L'orientation scolaire et professionnelle: par-delà les influences, un cheminement personnel, rapport annuel 1988-1989, Gouvernement du Québec, 1989, page 49.

beaucoup plus considérables, tant aux points de vue moral et financier, que les sommes à investir pour le réduire au minimum. Selon le ministère de l'Éducation, dans une enquête intitulée La rentabilité du diplôme, il appert qu'un détenteur d'un baccalauréat paierait en moyenne, tout au long de sa vie active, 617 835$ de plus en taxes et impôts divers, qu'un décrocheur non détenteur d'un diplôme d'études secondaires[14].

Il faut dire qu'en soi le décrochage scolaire au collégial, ainsi qu'à l'université, n'est pas aussi dramatique qu'au secondaire. Le décrochage au collégial va de pair avec la société dans laquelle nous vivons et qui permet aux jeunes, qui ont atteint une autonomie personnelle, de vivre des apprentissages en dehors des institutions scolaires. D'ailleurs, plusieurs jeunes, après avoir «vécu», reviennent aux études enrichis d'expériences afin de parfaire une formation générale et spécialisée qui reste tout de même nécessaire pour bien vivre en société. Il est difficile de trancher définitivement sur les effets du décrochage scolaire au niveau des études supérieures. Par contre, il serait bon de faciliter le retour des décrocheurs aux études par des mesures appropriées. En ce sens, il faudrait revoir l'existence même des préalables universitaires en rapport à cette question. Enfin, nous croyons que des études approfondies sur la question devraient être réalisées afin de mieux cerner les tenants et aboutissants de la problématique du décrochage.

En ce qui concerne la longueur des études, on constate également que les cégépiennes et cégépiens prennent plus de temps que prévu pour

---

14 Caroline Montpetit, *La plupart des décrocheurs vont coûter cher au Québec toute leur vie*, Le Devoir, 28 janvier 1992.

obtenir leur diplôme. Seulement un tiers de celles et ceux qui obtiennent un DEC le font dans le temps prévu pour son obtention. Selon le Conseil supérieur de l'éducation, alors que la période requise pour obtenir un DEC au secteur général est de 4 sessions, la moyenne de sessions d'études pour l'obtention du diplôme est de 5.8[15]. Au secteur technique, la période requise qui est de 6 sessions est largement dépassée et est en moyenne de 7.3 sessions. Le Conseil spécifie que ces chiffres couvrent tant les sessions à temps complet qu'à temps partiel. Aussi, corrige-t-il ses estimations en ramenant ces moyennes à 5 et à 7 respectivement, ce qui constitue un allongement des études d'une session pour chacun des secteurs. Considérant les problèmes de financement des études au collégial et les besoins criants d'y ajouter des ressources, il faudrait trouver des solutions viables qui diminueront le taux de décrochage et la durée des études et ce, tout en renforçant l'accès des jeunes aux études supérieures.

Trois solutions qui nous apparaissent intéressantes, même si elles comportent leurs propres limites, sont d'abord une revalorisation de l'enseignement technique et professionnel, ensuite, une meilleure orientation des cégépiennes et cégépiens et, enfin, un encadrement plus serré de leurs études. Dans les deux derniers cas, cela suppose une augmentation réelle des ressources financières au collégial. Quant à l'enseignement technique, il nous apparaît dévalorisé et trop de jeunes rejettent cette voie alors qu'il offre emploi et sécurité. En fait, pour l'année 1987-1988, plus de 90% des finissants dans le secteur technique se sont

---

15 Conseil supérieur de l'éducation, L'orientation scolaire et professionnelle: par-delà les influences, un cheminement personnel, rapport annuel 1988-1989, Gouvernement du Québec, 1989, page 48.

trouvés un emploi, et pour 83% des cégépiennes et cégépiens diplômés, l'emploi trouvé l'a été dans un secteur relié aux études![16] Le Québec de demain a encore plus besoin de techniciens qualifiés que d'universitaires. C'est une erreur coûteuse pour les jeunes eux-mêmes et pour la société que de laisser des cégépiennes et cégépiens faire des choix d'orientation erronés qui ont souvent pour conséquence néfaste de les vouer au décrochage.

Il nous apparaît essentiel, afin d'améliorer l'encadrement, de constituer des classes moins nombreuses et ce, particulièrement en sciences humaines où le ratio étudiants/professeur en 1988 était de 131.8[17]. En français, il était de 130.7, alors qu'en science, il se situait à 69.3. Il nous semble tout à fait impossible pour un enseignant d'assurer un encadrement adéquat de ses cégépiennes et cégépiens dans ces conditions et, pourtant, la voie de la réussite scolaire passe inévitablement par un meilleur suivi des cégépiennes et cégépiens. Cependant, l'encadrement adéquat ne consiste pas uniquement dans un ratio étudiants/professeur plus petit, même s'il s'agit là d'une condition indispensable. Il faut également augmenter le nombre des professionnels responsables de l'aide pédagogique individuelle (API), améliorer l'accueil des cégépiennes et cégépiens, les services de mise à niveau comme ceux existant en français et en mathématiques. Il faut de plus constituer des

---

16 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, La relance au collégial: situation au 31 mars 1989 des diplômés de 1987-1988 de la formation générale et professionnelle, Gouvernement du Québec, 1990.

17 Louise Corriveau, Les Cégeps, question d'avenir,Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, page 46.

groupes plus stables de cégépiennes et cégépiens, offrir des cours supplémentaires sur les méthodes de travail intellectuel pour les plus faibles et permettre plus de disponibilité des professeures et professeurs à l'égard des cégépiennes et cégépiens.

En ce qui concerne l'orientation scolaire, comme le rappelle le Conseil supérieur de l'éducation, *«l'enseignement collégial, et particulièrement au cours de la première année, apparaît de plus en plus comme un moment clef du cheminement scolaire. Il exige des élèves des adaptations nombreuses tant sur le plan des programmes et de l'organisation pédagogique que sur le plan de leur mode de vie personnel. (...) Paradoxalement, le souci de l'orientation n'apparaît pas encore parmi les objectifs prioritaires du cégep. Mais, devant l'émergence d'une population scolaire plus diversifiée et face aux exigences de l'articulation des régimes pédagogiques du secondaire et du collégial, les cégeps vont devoir considérer l'orientation scolaire comme un problème nouveau et une responsabilité des établissements»*[18]. Il va sans dire que nous appuyons sans réserve le Conseil tout en ajoutant que ces nouveaux mandats n'auront de sens que si l'on fournit aux cégeps les ressources pour les remplir.

Ces constats ne peuvent justifier une réforme importante des structures du collégial. Nous considérons qu'il faut plutôt procéder à la revalorisation de l'enseignement collégial tant professionnel que

---

18 Conseil supérieur de l'éducation, L'orientation scolaire et professionnelle: par-delà les influences, un cheminement personnel, rapport annuel 1988-1989, Gouvernement du Québec, 1989, page 83.

préuniversitaire par l'amélioration de l'encadrement et de l'orientation des cégépiennes et cégépiens, par une formation fondamentale mieux définie et une formation générale élargie, par la mise en oeuvre de programmes plus adaptés et par la réforme des mécanismes de définition et de révision des programmes afin que ceux-ci soient plus rapidement mis à jour en fonction des besoins identifiés.

Troisième recommandation
La FQPPU recommande que l'enseignement collégial assure aux cégépiennes et cégépiens inscrits aux secteurs professionnel et préuniversitaire, les véritables conditions d'une formation fondamentale et générale de qualité.

Quatrième recommandation
La FQPPU recommande que l'enseignement collégial se dote des mécanismes efficaces de révision des programmes de manière à ce que celle-ci se fasse dans des délais raisonnables.

Cinquième recommandation
La FQPPU recommande de maintenir le rôle des professeures et professeurs des cégeps comme acteurs principaux du processus de révision des programmes.

Sixième recommandation
La FQPPU recommande que des mesures soient prises par le gouvernement pour revaloriser l'enseignement technique et professionnel.

Septième recommandation
La FQPPU recommande un meilleur encadrement des cégépiennes et cégépiens, et à cet effet, propose;

1) ***d'améliorer l'accueil des cégépiennes et cégépiens,***
2) ***d'abaisser le ratio étudiants/professeur,***
3) ***d'augmenter le nombre des professionnels responsables de l'aide pédagogique individuelle (API),***
4) ***d'aménager la tâche de façon à permettre aux professeures et professeurs plus de temps de disponibilité aux cégépiennes et cégépiens,***
5) ***d'améliorer les services de mise à niveau comme ceux existant en français et en mathématiques,***
6) ***de considérer la possibilité de constituer des groupes stables de cégépiennes et cégépiens,***
7) ***d'offrir des cours sur les méthodes de travail intellectuel aux cégépiennes et cégépiens,***
8) ***de développer des services spécifiques aux adultes.***

Huitième recommandation
La FQPPU recommande que soient améliorés les services d'orientation des cégépiennes et cégépiens.

3- L'arrimage à l'université: le secteur préuniversitaire

La distribution de la population étudiante du secteur préuniversitaire au collégial ne ressemble en rien à ce qu'avait prévu la Commission Parent. Plus de jeunes d'une même génération accèdent au cégep et la proportion de ces jeunes qui vont au secteur préuniversitaire est largement supérieure à celle qui se dirige vers le secteur professionnel.

Pour sa part, la Commission Parent évaluait que 45% des jeunes d'une génération allaient accéder a l'enseignement collégial alors, qu'en 1986, ce pourcentage était de 63%. En outre, elle estimait que la part des cégépiennes et cégépiens du secteur préuniversitaire par rapport à l'ensemble des cégépiennes et cégépiens, serait de 38% alors que dans les faits, en 1990, elle était de 57%[19]. L'objectif d'accessibilité a été largement dépassé mais, malheureusement, plusieurs problèmes sont apparus.

D'entrée de jeu, nous tenons à dire que les solutions aux problèmes que l'on constate dans le secteur préuniversitaire ne peuvent mener à un resserrement des conditions d'admission au cégep comme le suggère le Conseil des collèges[20]. Cette voie élitiste, qui remplacerait le décrochage scolaire par le délestage des cégépiennes et cégépiens à la fin du secondaire, va à l'encontre de la philosophie d'éducation qui, depuis 30 ans, anime notre volonté collective de voir la société québécoise plus scolarisée.

En fait, les problèmes que l'on rencontre relèvent plutôt de la gestion de la démocratisation de l'éducation. Les défis que ces problèmes nous posent sont à la hauteur de notre aspiration à vivre dans une société éduquée et démocratique. Les vrais solutions passent par un renforcement de la formation générale et fondamentale et par un accroissement des ressources financières et humaines aux plans de

13.1

19 Conseil des collèges, L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Gouvernement du Québec, 1992, page 163.

20 IBID, pages 174 et 175.

l'encadrement et de l'orientation, afin de donner aux cégépiennes et cégépiens toutes les chances possibles d'obtenir leur diplôme.

Sans s'étendre trop longuement, puisqu'il en a déjà été question, sur les problèmes que l'on rencontre chez les diplômées et diplômés des cégeps et qui commencent leurs études universitaires, on constate des lacunes importantes dans leur formation générale, ainsi que dans leur formation fondamentale. La faiblesse des cégépiennes et cégépiens des sciences humaines est particulièrement alarmante alors que l'on sait qu'ils représentent 57% des effectifs du secteur préuniversitaire. D'ailleurs, leur charge de travail est inférieure à celle des collègues du programme des sciences de la nature. Nous considérons qu'il n'y a aucune raison valable qui milite en faveur de cet allégement des études.

D'autre part, on remarque dans l'ensemble du secteur préuniversitaire que les enseignements sont trop spécialisés parce que les enseignantes et enseignants reproduisent trop souvent ceux qu'ils ont reçus à l'université. D'ailleurs, nous constatons une trop grande similarité des contenus entre les cours d'introduction au collégial et à l'université, alors que certains considèrent que même les cours du premier cycle universitaire sont trop spécialisés[21].

Dans le but de revaloriser l'enseignement préuniversitaire, il faut, chez les cégépiennes et cégépiens, une meilleure préparation pour entreprendre des études universitaires, c'est-à-dire une meilleure formation générale et fondamentale. Tout comme le Conseil des collèges,

---

21 IBID, page 170.

nous considérons que le changement passe *«par l'acquisition d'une formation fondamentale, par le renforcement et l'élargissement de la composante de formation générale dans tous les programmes préuniversitaires, ainsi que par l'instauration d'une complémentarité accrue entre cette composante et l'amorce de spécialisation que constitue la concentration*[22]*.»*.

Il faut également donner une valeur équivalente aux différents programmes préuniversitaires, qu'il s'agisse de celui des sciences de la nature, des sciences humaines, des arts ou des lettres. Pour ce faire, il faut abolir la hiérarchisation existante entre ces programmes. Tout comme le Conseil des collèges, nous croyons que le changement consiste *«à assurer une densité, une consistance et une cohérence interne beaucoup plus forte à tous les programmes d'enseignement préuniversitaire et à les rendre équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposée aux étudiants*[23]*.»*

De plus, il faut améliorer les services d'orientation des cégépiennes et cégépiens qui ne sont pas tous aptes à poursuivre des études universitaires. À cette fin, dès le secondaire, des efforts doivent être entrepris pour permettre aux jeunes de mieux préciser leur orientation scolaire. Il faut également renforcer l'encadrement des cégépiennes et cégépiens et assurer un meilleur suivi de leur cheminement scolaire. Tout en conservant l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) comme

---

22 IBID, page 175.

23 IBID, page 177.

9.2

critère d'accès aux études collégiales, il est nécessaire d'offrir encore plus de cours de mise à niveau aux cégépiennes et cégépiens trop faibles. Par contre, nous avons des réserves sur la proposition du Conseil des collèges qui suggère qu'une propédeutique soit établie pour les élèves qui ne rencontreraient pas les exigences d'admission de l'enseignement collégial et qui auraient tout de même obtenu le DES. Cette suggestion du Conseil nous apparaît indirectement institutionnaliser à plus ou moins long terme l'ajout d'une année supplémentaire d'étude au secteur préuniversitaire.

7.4

Dans la même veine, il est essentiel de revaloriser l'enseignement technique et professionnel dont le développement du Québec dépend en grande partie. Cette mesure diminuerait probablement le taux de décrochage scolaire. L'enseignement technique et professionnel doit aussi être fondé sur une solide formation générale qui fera des cégépiennes et cégépiens des citoyennes et citoyens avertis. La formation professionnelle au cégep ne peut être laissée entre les mains des employeures et employeurs qui ne recherchent souvent qu'une main-d'oeuvre soumise.

Il faut rappeler que toutes ces propositions, dont la plupart vont dans le sens de celles du Conseil des collèges en ce qui concerne le secteur préuniversitaire, seront sans effet notable si l'enseignement collégial n'est pas suffisammment financé. De plus, rien de bon ne sortira de cette volonté de valorisation de l'enseignement collégial si les professeures et professeurs ne sont pas impliqués directement dans le processus d'amélioration des enseignements.

Enfin, il faut établir des ponts plus solides entre le collégial et l'université. La définition des préalables par les universités afin de

sélectionner les cégépiennes et cégépiens doit être le fait d'une véritable concertation entre les niveaux d'enseignement, tant au plan administratif qu'entre les professeures et professeurs. Les universités ne peuvent éternellement imposer des préalables sans tenir compte des objectifs poursuivis par l'enseignement collégial.

Neuvième recommandation
La FQPPU recommande le renforcement et l'élargissement de la composante de formation générale dans tous les programmes préuniversitaires, ainsi que l'instauration d'une complémentarité accrue entre cette composante et l'amorce de spécialisation que constitue la concentration.

Dixième recommandation
La FQPPU recommande d'établir que tous les programmes d'enseignement préuniversitaire soient équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposées aux cégépiennes et cégépiens.

Onzième recommandation
La FQPPU recommande, dans le respect de l'autonomie du niveau d'enseignement collégial, que l'on établisse des liens plus étroits entre le collège et l'université et que les problèmes de passage des cégépiennes et cégépiens d'un niveau à l'autre soient l'objet de concertation entre les professeures et professeurs des deux niveaux de l'enseignement supérieur.

4- L'évaluation des programmes et des enseignements

La FQPPU rejette toute forme d'évaluation qui viserait à comparer la performance des collèges. Plusieurs arguments militent en faveur de cette

prise de position. Les palmarès de la revue *L'Actualité*[24] jettent une ombre néfaste sur la perception des accomplissements du réseau collégial parce qu'ils alimentent les préjugés contre ce niveau d'enseignement plutôt que de mettre en lumière les effets positifs de ses réalisations pour la société québécoise. Les 46 établissements qui constituent le réseau collégial ne peuvent être considérés sur le même pied. Chacun d'entre eux répond à des besoins spécifiques liés à son environnement social et économique. Qu'il s'agisse des catégories de cégépiennes et de cégépiens qui diffèrent d'un cégep à l'autre, de la place particulière que prend le secteur professionnel par rapport au secteur préuniversitaire selon les institutions, ou de la localisation des établissements qui se situent en régions ou dans les grands centres, il devient impossible de comparer des cégeps dont la mission reste la même, mais qui ont des vocations déterminées en fonction de paramètres qui divergent.

Toutefois, l'évaluation des programmes et des enseignements nous apparaît être une nécessité, si ce n'est pour revaloriser les enseignantes et enseignants. D'ailleurs, nous considérons que les professeures et professeurs devraient être les acteurs centraux du processus de révision des programmes et des enseignements. La collégialité des enseignantes et enseignants dans ce domaine est primordiale si l'on ne veut pas qu'ils perdent le sens de leur travail. D'autre part, l'évaluation des programmes et des enseignements ne saurait en aucun cas signifier dans notre esprit la perte de la permanence d'emploi. Au contraire, cette dernière est

---

24 Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, *Manifeste contre les palmarès des collèges*, Confédération des syndicats nationaux, 1992.

essentielle afin d'assurer la liberté académique des enseignantes et enseignants et l'autonomie de l'acte pédagogique, gages de démocratie dans notre société.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des professeures et professeurs, nous considérons qu'elle doit mener à l'amélioration des enseignements. Elle doit donc être formative et non punitive. L'évaluation doit tenir compte de l'avis des cégépiennes et cégépiens et être fondée, comme à l'université, sur l'avis des pairs.

5- La mission des cégeps et la recherche au collégial

La recherche au collégial est reconnue depuis de nombreuses années par les différents paliers de gouvernements. Ces derniers l'ont financée et la financent encore aujourd'hui. Le Conseil des collèges affirme que *«depuis la création des cégeps, (...) environ 2000 recherches ont été réalisées; en moyenne, 150 projets ont été subventionnés annuellement au cours des dernières années* [25].» Des programmes tels le programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) et le programmes d'aide à la recherche technologique (PART), ont contribué à développer la recherche appliquée au collégial dans les champs de la pédagogie et de la technologie. En outre, la création des centres spécialisés et l'accès pour les chercheurs des collèges au Fonds FCAR (Formation des chercheurs et aide à la recherche) ont permis,

25 Conseil des collèges, L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Gouvernement du Québec, 1992, page 344.

respectivement, de favoriser le transfert de technologies vers l'entreprise et d'effectuer de la recherche fondamentale.

Même si la recherche ne fait pas partie de la mission des cégeps et - la FQPPU considère qu'elle ne devrait pas l'être parce que la mission des cégeps en est une avant tout de formation - la recherche pédagogique, technologique, fondamentale et en création dans les cégeps nous apparaît être souhaitable. Il y a sûrement des professeures et professeurs de cégeps qualifiés à cette fin comme le démontrent les nombreuses recherches réalisées et les apports financiers de l'ordre de neuf millions répartis en une centaine de dégagements d'enseignement équivalent approximativement à cinq millions de dollars et un budget de fonctionnement d'environ quatre millions[26].

En ce qui concerne la recherche pédagogique, la FQPPU appuie entièrement le Conseil des collèges qui estime qu'au cours des prochaines années, *«la contribution de la recherche sera particulièrement importante pour la poursuite des objectifs de rénovation de la mission de formation, notamment: l'amélioration de la qualité de la formation, la définition et l'articulation de la formation fondamentale dans tous les programmes, l'adaptation des contenus de formation et de la pédagogie aux caractéristiques des élèves, le renforcement de la formation préuniversitaire, l'amélioration de la qualité et de l'adaptabilité de l'enseignement technique, le développement de la formation continue et l'amélioration de la réussite scolaire* [27].»

---

26 IBID, page 353.

27 IBID, page 347.

Il serait également utile d'intégrer des professeures et professeurs de cégeps reconnus pour leurs qualités de chercheur aux équipes universitaires. Rappelons que 10% des enseignantes et enseignants du collégial détiennent un doctorat. En ce sens, il serait approprié, comme le suggère le Conseil des collèges, que le MESS prenne les mesures nécessaires auprès des universités et des organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux afin d'assurer les structures d'encadrement, les facilités de recherche (bibliothèques, laboratoires, équipements informatiques, etc.) et les ressources financières favorisant une recherche de qualité dans un cadre stimulant[28].

Cependant, la FQPPU, contrairement au Conseil des collèges, croit que les professeures et professeurs chercheurs du collégial doivent jouir de la liberté académique comme elle existe en principe dans les universités. En effet, le Conseil des collèges propose que celle-ci se réalise dans un cadre organisationnel où il y aurait définition conjointe par le MESS et par les collèges des besoins du réseau recherche-développement et détermination conjointe des recherches prioritaires qui répondent à ces besoins. De plus, le Conseil des collèges considère que ce sont les collèges eux-mêmes qui doivent définir leurs besoins et déterminer les projets prioritaires en recherche-développement pédagogique, technologique et institutionnel et ce, sans tenir compte du fait que les professeures et professeurs puissent exercer leur liberté académique [29].

---

28 IBID, page 351.

29 IBID, page 352.

Conclusion

Le collégial ne doit surtout pas devenir le bouc émissaire des maux que l'on constate dans notre société. Par ailleurs, le système d'éducation à l'enseignement supérieur ne peut être la panacée aux différents problèmes sociaux qui nous ébranlent, qu'il s'agisse notamment du chômage, de la criminalité ou du racisme. Sa fonction est double: former les cégépiennes, les cégépiens, les étudiantes et les étudiants à l'exercice de leur rôle de citoyen et ce, en toute connaissance de ce qui constitue une vie heureuse comme l'affirmait Aristote et, former des travailleuses et travailleurs en vue du développement économique et social. Les problèmes sociaux doivent trouver leurs solutions par la coopération et la concertation des différents intervenants sociaux ainsi que par l'implication active de l'État. Le système d'éducation n'est qu'un rouage dont les limites sont réelles dans l'ensemble du processus de résolution des problèmes sociaux.

La Commission Parent en était venue, après avoir fait un choix de société, à formuler des propositions afin de réformer de fond en comble le système d'éducation. L'exercice présent est tout autre. Il s'agit de réajuster un outil collectif de premier ordre aux impératifs nouveaux de la société québécoise à l'orée de l'an 2000. Les conclusions du Rapport Parent étaient avant-gardistes et plusieurs des objectifs de ce Rapport, 25 ans plus tard, sont largement atteints. La question est de savoir s'il faut les maintenir, les bonifier ou les abolir. Pour notre part, la réponse est claire, il faut continuer l'oeuvre entreprise, la bonifier et l'adapter aux besoins de la société québécoise contemporaine.

Liste des recommandations

Première recommandation

La FQPPU recommande le maintien du réseau d'enseignement collégial et son développement selon les besoins de la société québécoise.

Deuxième recommandation

La FQPPU recommande que la démocratisation de l'enseignement demeure un objectif à poursuivre en tenant compte des nouvelles catégories de cégépiennes et de cégépiens et des exigences de plus en plus élevées de la société. En conséquence, il faut favoriser le libre accès au collégial en maintenant la gratuité scolaire et les autres mesures qui permettent de limiter les effets des contraintes socio-économiques.

Troisième recommandation

La FQPPU recommande que l'enseignement collégial assure aux cégépiennes et cégépiens inscrits aux secteurs professionnel et préuniversitaire, les véritables conditions d'une formation fondamentale et générale de qualité.

Quatrième recommandation

La FQPPU recommande que l'enseignement collégial se dote des mécanismes efficaces de révision des programmes de manière à ce que celle-ci se fasse dans des délais raisonnables.

Cinquième recommandation

La FQPPU recommande de maintenir le rôle des professeures et professeurs des cégeps comme acteurs principaux du processus de révision des programmes.

Sixième recommandation

La FQPPU recommande que des mesures soient prises par le gouvernement pour revaloriser l'enseignement technique et professionnel.

Septième recommandation

La FQPPU recommande un meilleur encadrement des cégépiennes et cégépiens, et à cet effet, propose;

1) d'améliorer l'accueil des cégépiennes et cégépiens,
2) d'abaisser le ratio étudiants/professeur,
3) d'augmenter le nombre des professionnels responsables de l'aide pédagogique individuelle (API),
4) d'aménager la tâche de façon à permettre aux professeures et professeurs plus de temps de disponibilité aux cégépiennes et cégépiens,
5) d'améliorer les services de mise à niveau comme ceux existant en français et en mathématiques,
6) de considérer la possibilité de constituer des groupes stables de cégépiennes et cégépiens,
7) d'offrir des cours sur les méthodes de travail intellectuel aux cégépiennes et cégépiens,
8) de développer des services spécifiques aux adultes.

Huitième recommandation

La FQPPU recommande que soient améliorés les services d'orientation des cégépiennes et cégépiens.

Neuvième recommandation

La FQPPU recommande le renforcement et l'élargissement de la composante de formation générale dans tous les programmes préuniversitaires, ainsi que l'instauration d'une complémentarité accrue entre cette composante et l'amorce de spécialisation que constitue la concentration.

Dixième recommandation

La FQPPU recommande d'établir que tous les programmes d'enseignement préuniversitaire soient équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposées aux cégépiennes et cégépiens.

Onzième recommandation

La FQPPU recommande, dans le respect de l'autonomie du niveau d'enseignement collégial, que l'on établisse des liens plus étroits entre le collège et l'université et que les problèmes de passage des cégépiennes et cégépiens d'un niveau à l'autre soient l'objet de concertation entre les professeures et professeurs des deux niveaux de l'enseignement supérieur.

Reçu le OCT - 9 1992

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

0-27R

38R

Résumé du mémoire déposé à la Commission parlementaire de l'éducation

L'avenir de l'enseignement collégial

octobre 1992

La FQPPU reconnaît l'opportunité de procéder à un bilan de l'enseignement collégial 25 ans après sa création. Nous comptons bien expliquer pourquoi il est souhaitable de conserver le niveau d'enseignement collégial. D'entrée de jeu, nous refusons de nous engager dans un débat de structures qui remettrait en question l'existence même des cégeps. C'est à un débat de société sur l'éducation auquel nous désirons participer parce que réformer radicalement les structures du collégial nous apparaît dans le cas présent aléatoire dans ses résultats et inutilement coûteux. Par contre, l'importance de l'éducation pour le développement social et économique du Québec est aujourd'hui largement reconnue et il apparaît primordial de mettre à jour un système qui, jusqu'ici, nous a quand même bien servis.

Dans notre mémoire, nous présentons d'abord un bilan de l'enseignement collégial, dans ses aspects tant positifs que négatifs. Nous nous interrogerons ensuite sur l'arrimage existant entre les niveaux collégial et universitaire. Enfin, il sera question de l'évaluation au collégial et de la place de la recherche à ce niveau d'enseignement.

Le bilan du collégial, 25 ans après le Rapport Parent

La hausse importante de scolarisation des Québécoises et des Québécois est sûrement, de tous les résultats attendus de la réforme de l'éducation au Québec au cours de la Révolution tranquille, celui dont on peut être le plus fier. Cette hausse de scolarisation n'a été possible que par une ouverture très large des portes des établissements de l'éducation aux jeunes et aux moins jeunes. Au niveau collégial, l'accès aux études s'est réellement accru et ne peut être imputé à une simple croissance démographique. La Commission Parent prévoyait que 45% d'une génération allait accéder à l'enseignement collégial. Cet objectif a été largement dépassé. La progression de l'accès aux études supérieures a été encore plus grande pour les femmes que pour les hommes.

On peut donc conclure que les objectifs quantitatifs proposés par le Rapport Parent ont été atteints: notre système d'éducation, notamment au collégial, est largement public et accessible. D'ailleurs, ces résultats montrent bien que l'éducation devient de plus en plus un droit pour toute personne. Cependant, il est nécessaire de relativiser la réalisation d'objectifs définis il y a déjà près de 30 ans. Il n'est pas question de renier les réalisations passées mais plutôt de préciser que la société moderne appelle un renouvellement des objectifs. Le diplôme collégial devient de plus en plus nécessaire aujourd'hui et, en ce sens, la démocratisation de l'enseignement reste un objectif à poursuivre en tenant compte des nouvelles catégories de cégépiennes et de cégépiens et des exigences toujours plus élevées de la société.

En conséquence, pour maintenir l'accessibilité, d'une part, la présence des cégeps en région est une nécessité. D'autre part, il ne doit pas y avoir d'imposition de droits de scolarité au collégial car cette mesure irait à l'encontre du droit universel à l'éducation. Il faut également souligner que même si l'accès

s'est largement amélioré, les catégories de cégépiennes et de cégépiens se sont diversifiées et les adultes revendiquent maintenant un accès égal à celui des jeunes au collégial. De ce point de vue, il y a des ajustements majeurs à réaliser pour permettre à tous de bénéficier d'une éducation supérieure et d'une formation culturelle et pratique continue. Il y a là un enjeu d'avenir pour l'enseignement collégial et pour la société québécoise.

Nous luttons pour un monde plus juste et voué à l'épanouissement individuel et collectif: liberté, égalité et fraternité sont des valeurs contemporaines qui méritent d'être défendues. La FQPPU considère comme un choix de société le maintien de l'accessibilité à l'éducation collégiale dans le respect de la qualité. Il faut donc maintenir la gratuité car les contraintes socio-économiques ne doivent pas limiter l'accès au collégial. C'est également une originalité heureuse du Québec que d'avoir créé un lieu d'enseignement qui réunit à la fois les secteurs professionnel et préuniversitaire. Les collèges décernent des diplômes terminaux tout en offrant une formation qui permet la continuation d'études à l'université et ce, tant pour les cegépiennes et cégépiens du préuniversitaire que du professionnel. En fait, les cégeps dispensent un enseignement diversifié, général et spécialisé, qui symbolise en soi la démocratisation de l'enseignement. Ils n'ont rien d'élitistes contrairement aux institutions qu'ils ont remplacées.

Suite du bilan: des constats qui dérangent

On doit se réjouir que les cégeps aient passé le cap du quart de siècle. Cependant, la célébration ne doit pas nous faire perdre le sens critique. Les cégeps sont des institutions trop importantes pour ne pas souligner les améliorations possibles. Ces problèmes sont de plusieurs ordres. Certains relèvent de la nature même de l'enseignement collégial, de sa place intermédiaire dans notre système d'éducation et des différentes voies vers lesquelles il mène. En fait, ses objectifs sont confus, la révision des programmes est trop lente et la formation fondamentale et générale y apparaît insuffisante et, parfois, inadéquate. Ces problèmes nous obligent à nous questionner sur la finalité de l'enseignement collégial.

D'autres sont plutôt de l'ordre des résultats et font référence à des constats troublants. Par exemple, le décrochage scolaire est à un niveau élevé même s'il faut en relativiser la portée et la gravité. L'allongement des études dépasse largement les normes admises et se traduit par un gaspillage de ressources dont on a tant besoin. Enfin, le secteur technique est dévalorisé alors qu'il est une des voies d'avenir pour les jeunes et pour assurer le développement du Québec. Ces constats ne peuvent justifier une réforme importante des structures du collégial.

Nous considérons que l'enseignement collégial devrait principalement se caractériser par l'acquisition, par l'ensemble des cégépiennes et cégépiens, d'une formation fondamentale ainsi que d'une formation générale, quelle que soit l'orientation choisie. Le coeur de l'enseignement collégial réside dans ces éléments de formation. L'originalité et la spécificité de l'enseignement collégial doivent

se refléter par l'acquisition chez les cégépiennes et cégépiens de formations qui leur permettent de développer leur habileté au travail intellectuel et de partager une culture commune qui assurent leur polyvalence dans un monde en changement, que ce soit pour leur épanouissement personnel ou pour leur adaptation harmonieuse au marché du travail.

Trois solutions qui nous apparaissent intéressantes, même si elles comportent leurs propres limites, sont d'abord une revalorisation de l'enseignement technique et professionnel, ensuite, une meilleure orientation des cégépiennes et cégépiens et, enfin, un encadrement plus serré de leurs études. Dans les deux derniers cas, cela suppose une augmentation réelle des ressources financières au collégial. Quant à l'enseignement technique, il nous apparaît dévalorisé et trop de jeunes rejettent cette voie alors qu'il offre emploi et sécurité.

Nous considérons également qu'il faut procéder à la mise en oeuvre de programmes plus adaptés et par la réforme des mécanismes de définition et de révision des programmes afin que ceux-ci soient plus rapidement mis à jour en fonction des besoins identifiés.

L'arrimage à l'universalité: le secteur préuniversitaire

La distribution de la population étudiante du secteur préuniversitaire au collégial ne ressemble en rien à ce qu'avait prévu la Commission Parent. Plus de jeunes d'une même génération accèdent au cégep et la proportion de ces jeunes qui vont au secteur préuniversitaire est largement supérieure à celle qui se dirige vers le secteur professionnel.

Nous tenons à dire que les solutions aux problèmes que l'on constate dans le secteur préuniversitaire ne peuvent mener à un resserrement des conditions d'admission au cégep comme le suggère le Conseil des collèges. Cette voie élitiste, qui remplacerait le décrochage scolaire par le délestage des cégépiennes et cégépiens à la fin du secondaire, va à l'encontre de la philosophie d'éducation qui, depuis 30 ans, anime notre volonté collective de voir la société québécoise plus scolarisée. En fait, les problèmes que l'on rencontre relèvent plutôt de la gestion de la démocratisation de l'éducation.

Dans le but de revaloriser l'enseignement préuniversitaire, il faut, chez les cégépiennes et cégépiens, une meilleure préparation pour entreprendre des études universitaires, c'est-à-dire une meilleure formation générale et fondamentale.

Il faut également donner une valeur équivalente aux différents programmes préuniversitaires, qu'il s'agisse de celui des sciences de la nature, des sciences humaines, des arts ou des lettres. Pour ce faire, il faut abolir la hiérarchisation existante entre ces programmes. Tout comme le Conseil des collèges, nous croyons que le changement consiste à rendre les programmes d'enseignement préuniversitaire équivalents en termes d'exigences et de charge de travail imposée aux étudiants.

De plus, il faut améliorer les services d'orientation des cégépiennes et cégépiens qui ne sont pas tous aptes à poursuivre des études universitaires. À cette fin, dès le secondaire, des efforts doivent être entrepris pour permettre aux jeunes de mieux préciser leur orientation scolaire. Il faut également renforcer l'encadrement des cégépiennes et cégépiens et assurer un meilleur suivi de leur cheminement scolaire.

Il faut rappeler que toutes ces propositions, dont la plupart vont dans le sens de celles du Conseil des collèges en ce qui concerne le secteur préuniversitaire, seront sans effet notable si l'enseignement collégial n'est pas suffisammment financé. De plus, rien de bon ne sortira de cette volonté de valorisation de l'enseignement collégial si les professeures et professeurs ne sont pas impliqués directement dans le processus d'amélioration des enseignements.

Enfin, il faut établir des ponts plus solides entre le collégial et l'université. La définition des préalables par les universités afin de sélectionner les cégépiennes et cégépiens doit être le fait d'une véritable concertation entre les niveaux d'enseignement, tant au plan administratif qu'entre les professeures et professeurs. Les universités ne peuvent éternellement imposer des préalables sans tenir compte des objectifs poursuivis par l'enseignement collégial.

L'évaluation des programmes et des enseignements

La FQPPU rejette toute forme d'évaluation qui viserait à comparer la performance des collèges. Plusieurs arguments militent en faveur de cette prise de position. Les palmarès de la revue *L'Actualité* jettent une ombre néfaste sur la perception des accomplissements du réseau collégial parce qu'ils alimentent les préjugés contre ce niveau d'enseignement plutôt que de mettre en lumière les effets positifs de ses réalisations pour la société québécoise. Les 46 établissements qui constituent le réseau collégial ne peuvent être considérés sur le même pied. Chacun d'entre eux répond à des besoins spécifiques liés à son environnement social et économique. Qu'il s'agisse des catégories de cégépiennes et de cégépiens qui diffèrent d'un cégep à l'autre, de la place particulière que prend le secteur professionnel par rapport au secteur préuniversitaire selon les institutions, ou de la localisation des établissements qui se situent en régions ou dans les grands centres, il devient impossible de comparer des cégeps dont la mission reste la même, mais qui ont des vocations déterminées en fonction de paramètres qui divergent.

Toutefois, l'évaluation des programmes et des enseignements nous apparaît être une nécessité, si ce n'est pour revaloriser les enseignantes et enseignants. D'ailleurs, nous considérons que les professeures et professeurs devraient être les acteurs centraux du processus de révision des programmes et des enseignements. La collégialité des enseignantes et enseignants dans ce domaine est primordiale si l'on ne veut pas qu'ils perdent le sens de leur travail. D'autre part, l'évaluation des programmes et des enseignements ne saurait en aucun cas signifier dans notre esprit la perte de la

permanence d'emploi. Au contraire, cette dernière est essentielle afin d'assurer la liberté académique des enseignantes et enseignants et l'autonomie de l'acte pédagogique, gages de démocratie dans notre société.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des professeures et professeurs, nous considérons qu'elle doit mener à l'amélioration des enseignements. Elle doit donc être formative et non punitive. L'évaluation doit tenir compte de l'avis des cégépiennes et cégépiens et être fondée, comme à l'université, sur l'avis des pairs.

La mission des cégeps et la recherche au collégial

La recherche au collégial est reconnue depuis de nombreuses années par les différents paliers de gouvernements. Ces derniers l'ont financée et la financent encore aujourd'hui. Même si la recherche ne fait pas partie de la mission des cégeps et - la FQPPU considère qu'elle ne devrait pas l'être parce que la mission des cégeps en est une avant tout de formation - la recherche pédagogique, technologique, fondamentale et en création dans les cégeps nous apparaît être souhaitable.

Conclusion

Le collégial ne doit surtout pas devenir le bouc émissaire des maux que l'on constate dans notre société. Les problèmes sociaux doivent trouver leurs solutions par la coopération et la concertation des différents intervenants sociaux ainsi que par l'implication active de l'État. Le système d'éducation n'est qu'un rouage dont les limites sont réelles dans l'ensemble du processus de résolution des problèmes sociaux.

La Commission Parent en était venue, après avoir fait un choix de société, à formuler des propositions afin de réformer de fond en comble le système d'éducation. L'exercice présent est tout autre. Il s'agit de réajuster un outil collectif de premier ordre aux impératifs nouveaux de la société québécoise à l'orée de l'an 2000. Les conclusions du Rapport Parent étaient avant-gardistes et plusieurs des objectifs de ce Rapport, 25 ans plus tard, sont largement atteints. La question est de savoir s'il faut les maintenir, les bonifier ou les abolir. Pour notre part, la réponse est claire, il faut continuer l'oeuvre entreprise, la bonifier et l'adapter aux besoins de la société québécoise contemporaine.